

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2020

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, AUDIGER.

MMES BONNET, BRUNET, LOBBE, GODARD-BEGUE, DESMEDT, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, N'KLO, DELAUTEL, DELAMARRE, VERMON.

ABSENTS REPRESENTES : M. CONVERS par M. RAUZIER
Mme BOURGOIN par M. DESMEDT
Mme PILARDEAU par Mme BAPAUME
M. DEFLERS par Mme VERMON

ABSENTS : MM. CROISER ET LENOBLE

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Ouverture de crédits d'investissement
3. Avances de subventions
4. Acquisition de matériel
5. Tarifs Espace Jeunesse
6. Avenant au contrat de prestation de service fourrière animale
7. Demande de subventions au titre de la DETR
8. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 8 novembre et 6 décembre 2019, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice **DELAMARRE**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Ouverture de crédits d'investissement

Afin de permettre le lancement de différents investissements avant le vote du budget primitif et en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au conseil municipal d'ouvrir des crédits dans la limite de 25 % des crédits d'investissement du budget 2019 pour les opérations suivantes :

• opération 200 : terrains divers	14 000 €
• opération 300 : matériel	83 000 €
• opération 400 : bâtiments divers	49 000 €
• opération 500 : voiries diverses	139 250 €
• opération 504 : éclairage public	18 000 €
• opération 512 : vidéo protection	15 000 €
• opération 515 : aménagement urbain	11 850 €
• opération 527 : baignade	5 000 €
• opération 528 : aménagement du parc de l'Abbaye	14 500 €
• OPFI : opération financière	96 400 €
• OPNI : opération non individualisée	12 500 €

TOTAL	458 500 €

Ces crédits seront repris lors du vote du budget 2020.

VOTE : 27 POUR sur toutes les opérations
sauf 3 CONTRE sur l'opération 512 « vidéo-protection »

3. Avances de subventions

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal le versement d'une avance de subvention, avant le vote du budget, au profit des associations suivantes :

• Ecole de Musique	30 000 €
• Saint Just Athlétisme	750 €
• Amicale du Personnel	450 €
• Sprinter Club du Val d'Arré	300 €
• Sporting Club St Justois	9 250 €
• Wheeling Club	1 000 €

Les crédits correspondants seront repris lors du vote du budget 2020.

VOTE : UNANIMITE

4. Acquisition de matériel

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est portée acquéreur de deux terrains situés lieudit « Les Gouttes d'Or » qui seront utilisés comme jardins familiaux. En effet, il souhaite favoriser le développement des plantations sur la commune en créant un verger partagé ouvert à tous les habitants.

Il propose l'acquisition du matériel en place sur ces parcelles pour une valeur de 2 000 €, à savoir :

- 2 cabanes de jardin
- 1 motoculteur
- 1 tracteur-tondeuse avec remorque
- 2 cuves à eau
- 1 table et bancs en bois
- Divers outillages

VOTE : UNANIMITE

5. Tarifs Espace Jeunesse

M. **DESMEDT** donne la parole à Mme **BONNET** qui informe le Conseil Municipal des différentes actions menées par l'Espace Jeunesse et propose de valider les tarifs comme suit :

LOTO : vente de cartons

- 2 € le carton, 10 € les 6 et 16 € les 12
- Cartons verts : 3 € le carton et 5 € les 2

TOMBOLA

- 1.50 € le ticket

RESTAURATION

- Croque-monsieur : 2 €
- Sandwich : 2 €
- Bière : 2 €
- Boisson soft : 1.50 €
- Part de gâteau : 1 €
- Café, eau : 0.50 €
- Verre de rosé : 1 €

VACANCES DU 17 FÉVRIER AU 28 FÉVRIER

➤ *Tarif à la journée*

- Saint Justois : 2 €
- Extérieur : 4 €

➤ *Tarif à la semaine*

1^{ère} semaine

- Saint Justois : 25 €
- Extérieur : 40 €

2^{ème} semaine

- Saint Justois : 15 €
- Extérieur : 25 €

➤ *Sortie cinéma*

- Saint Justois : 1.50 € + 2 € la journée soit 3.50 €
- Extérieur : 2.50 € + 4 € la journée soit 6.50 €

➤ *Sortie tournoi football de St Maximin le 19 février*

- Saint Justois : 5 € + 2 € la journée soit 7 €
- Extérieur : 8 € + 4 € la journée soit 12 €

- **Sortie Laser Game de St Maximin le 20 février**
 - Saint Justois : 12 € + 2 € la journée soit 14 €
 - Extérieur : 20 € + 4 € la journée soit 24 €
- **Sortie patinoire de Beauvais le 27 février**
 - Saint Justois : 5 € + 2 € la journée soit 7 €
 - Extérieur : 7.50 € + 4 € la journée soit 11.50 €
- **Sortie Aquaspace de Beauvais le 27 février**
 - Saint Justois : 3 € + 2 € la journée soit 5 €
 - Extérieur : 5 € + 4 € la journée soit 9 €

VOTE : UNANIMITE

6. Avenant au contrat de prestation de service fourrière animale

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 9 novembre 2018, la commune a décidé de conventionner avec la SPA d'Essuilet.

Les frais de prestations font l'objet d'une revalorisation annuelle. En 2019, leurs montants étaient de 3 959,44 €. Il convient aujourd'hui d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant de revalorisation financière qui s'élève à 4 092,54 €.

VOTE : UNANIMITE

7. Demande de subventions au titre de la DETR

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2020) dans le cadre des projets suivants :

- | | | |
|---|--|-------------|
| ➤ | Réfection du mur du gymnase | 14 420 € HT |
| • | Subvention sollicitée (taux 40%) | 5 768 € HT |
| ➤ | Création d'un mur d'escalade | 27 600 € HT |
| • | Subvention sollicitée (taux 30%) | 8 280 € HT |
| ➤ | Création d'une aire de jeux pour enfants | 28 900 € HT |
| • | Subvention sollicitée (taux 30%) | 8 670 € HT |

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **BOURGETEAU** fait part du succès de la course nature, organisée par l'association Saint Just Athlétisme le dimanche 2 février, qui a accueilli près de 300 participants. Il tient à féliciter cette association pour leur sérieux quant à l'utilisation du gymnase, toutes les précautions ont été prises pour ne pas abimer cet équipement et le rendre propre.

Par ailleurs, il annonce que l'équipe des plus de 35 ans du Tennis Club du Val d'Arré a remporté le Championnat de Picardie en 2^{ème} division.

Mme **BONNET** annonce que :

- la sortie au salon de l'agriculture, prévue le mercredi 26 février, est complète
- une sortie à la foire de Paris est prévue le mercredi 6 mai

M. **RAUZIER** liste les évènements culturels à venir :

- samedi 8 février : « L'abracadabrantésque amnésie », une comédie de Bernard Sellès
- vendredi 14 février : le concert d'Adèle Chignon intitulé « Chansons de belle lurette » qui invite aux voyages
- vendredi 13 mars : la pièce de théâtre « Reviens-moi vite » de Gilles Amiot
- samedi 21 mars : le spectacle clownesque et acrobatique « La Lessive » de la compagnie FarfeLoup

M. **DESMEDT** signale qu'un candidat lié à un parti d'extrême droite colporte des allégations mensongères sur le fonctionnement des caméras de vidéo-protection ainsi que sur la gestion financière de la ville.

M. **DESMEDT** explique que la ville dispose d'un contrat de maintenance pour les caméras : dès l'apparition d'une anomalie, l'entreprise spécialisée intervient afin de réparer les dysfonctionnements. L'ensemble des caméras fonctionnent et ont permis d'arrêter l'auteur des dégradations des bâtiments publics et du Crédit Agricole très rapidement.

Concernant la gestion financière de la ville, les comptes sont sains et font apparaître un excédent qui permet d'investir dans de nouveaux équipements ainsi que d'apporter de nouveaux services en faveur des Saint Justois. Par ailleurs, la municipalité n'a pas augmenté les impôts depuis 5 ans.

M. **DUBOUIL** informe que :

- de nouvelles caméras avec système de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation ont été installées aux entrées de ville rue de Montdidier et rue de la Libération
- trois bus Acary ont été autorisés, pour une période de trois mois, à stationner sur le parking près du tennis couvert, car ils ne peuvent plus disposer du parking de l'ancien Lidl qui est en vente
- les services techniques ont remis en peinture la salle Delalande et le bar
- l'interdiction de stationner place René Benoist a été matérialisée par l'installation de panneaux

M. **HAMOT** informe que quatre fuites ont été repérées dans le gymnase, les réparations sont en cours.

En réponse à Mme **LOBBE** qui avait sollicité l'installation de bancs sur la place du marché afin d'éviter aux personnes âgées de remonter à la mairie pour attendre le minibus de la ville, M. **DESMEDT** annonce que l'acquisition de ces équipements sera inscrite au budget qui sera voté prochainement.

Mme **DELAMARRE** demande s'il est possible de remettre un plot au passage de la rue Carnot qui relie la rue Mangin (les Poiriers) afin d'empêcher la circulation et laisser la zone piétonne.

Mme **VERMON** signale que certaines colonnes de Points d'Apports Volontaires débordent.

M. **DESMEDT** répond que l'enlèvement et le nettoyage des PAV sont hebdomadaires. Il informe que le Plateau Picard a fait l'acquisition de nouvelles colonnes afin de renforcer l'offre sur le territoire et cela sans augmenter les impôts. Il rappelle que le budget des ordures ménagères s'élève à 2,4 millions d'euros.

Néanmoins, il déplore le comportement incivil de certaines personnes qui déposent leurs ordures au pied des colonnes sans même trier. Par ailleurs, il annonce qu'une étude de collecte des bacs de tri en porte à porte est en cours afin de répondre aux problèmes de déplacements que rencontrent certains habitants.

Mme **VERMON** s'interroge sur les prérogatives des policiers municipaux. Elle signale leur absence aux points écoles et le fait qu'ils circulent peu à pied.

M. **DESMEDT** répond que leurs missions sont multiples et notamment l'ilotage qui leur permet un contact étroit avec la population et les commerçants. L'absence à certains points écoles s'explique par le fait que deux policiers étaient en formation obligatoire pendant six mois. L'effectif sera au complet au mois d'avril.

M. **AUDIGER** souligne un turn-over au sein de ce service, durant le mandat.

M. **DESMEDT** explique que seulement deux personnes ont demandé une mutation : l'ancienne cheffe qui a souhaité repartir dans la Police Nationale et un policier qui a souhaité changer de ville. Le service a évolué avec le recrutement de quatre policiers : un ancien gendarme, un policier municipal et deux anciens militaires (en formation actuellement).

Le service est composé désormais de cinq policiers municipaux, deux agents de surveillance de la voie publique et un garde équestre sous contrat.

M. **AUDIGER** demande si le conseil de ce soir sera le dernier de la mandature.

M. **DESMEDT** répond que le vote du compte administratif et du budget aura lieu après les élections. Néanmoins, il est possible qu'un conseil ait lieu le 28 février si des dossiers nécessitent un vote avant les élections.

Mme **N'KLO** se réjouit de l'acquisition de bancs et propose d'en installer sur le chemin menant à la maison de santé. Par ailleurs, elle note de nombreuses incivilités dans la rue (présence de débris, de déjections canines...) et soumet l'idée de créer un comité d'éducation.

M. **DESMEDT** répond que le Conseil Municipal Jeunes se soucie de ces questions et organise de multiples actions en ce sens. Il observe que ce sont souvent les enfants qui sensibilisent leurs parents aux questions environnementales...

M. **DESMEDT** informe que le nouveau Président de l'association Image et Son du Plateau Picard, qui a en charge la gestion du cinéma Jeanne Moreau, est M. Augustin **FERTE**. L'ancien Président M. Bernard **DENIS** est toujours membre du conseil d'administration.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h40.